



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 05 FEVRIER 2026

Le 05 février 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 29 janvier 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2026-02

OBJET : REQUALIFICATION ZA DES ARGILES - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET
DEMANDE DE SUBVENTION

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 22 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 24

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO,
Mme Dominique SANTONI
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS

Absents :

AURIBEAU : M. Roland CICERO
GOULT : M. Didier PERELLO
MURS : M. Christian MALBEC
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Gilles RIPERT
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA donne pouvoir à M. Christian BELLOT

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20260205-B-2026-02-DE Date de télétransmission : 11/02/2026 Date de réception préfecture : 11/02/2026 Page 1 sur 3
--

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), notamment la compétence « Actions de développement économique et touristiques intéressant l'ensemble de la communauté de communes, notamment : la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, touristiques, portuaire et aéroportuaire »,

Vu, la délibération n°2017-135 du 19 octobre 2017 approuvant la stratégie de développement économique, actualisée le 1^{er} octobre 2021,

Vu, la circulaire du Préfet de Vaucluse en date du 20 octobre 2025 qui a pour objet d'informer les collectivités des modalités d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), des catégories d'opérations éligibles, des taux applicables pour l'exercice 2026 et de la liste des communes et EPCI éligibles,

Vu, le dispositif départemental « Planter 50 000 arbres en Vaucluse » en faveur des parcs et quartiers d'activités économiques,

Considérant, le projet de requalification de la zone d'activités les Argiles sur la commune d'Apt pour un montant prévisionnel de 1 190 602,00 € HT,

Considérant, que ce projet s'inscrit dans les catégories d'opérations susceptibles d'être subventionnées au titre de la programmation 2026 de la DETR et plus particulièrement « Investissements voirie et équipements communaux et intercommunaux »,

Considérant, que ce projet s'inscrit dans les catégories d'opérations susceptibles d'être subventionnées au titre du dispositif « Planter 50 000 arbres en Vaucluse »,

Considérant, que les objectifs de requalification de la zone d'activités les Argiles s'inscrivent dans la stratégie de développement économique et permettent une montée en gamme de l'ensemble du Pôle d'activités Apt Ouest,

Considérant, le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
Montant estimatif des dépenses HT			Montant estimatif des recettes		
Requalification de la zone d'activités les Argiles	MOE :	50 000 €	État (DETR) (42 %)	500 000 €	
	Etudes Préliminaires (topo) :	10 000 €			
	Travaux préparatoires :	267 312 €	Département de Vaucluse (50 000 Arbres) (1,26%)	15 000 €	
	Terrassement :	106 750 €			
	Voirie :	513 140 €			
	Signalisation :	8 000 €	CCPAL Autofinancement (56,74%)	675 602 €	
	Mobilier urbain :	23 250 €			
	Eaux pluviales :	60 150 €			
	Espaces verts :	102 000 €			
	Imprévus :	50 000 €			
TOTAL			1 190 602 €	TOTAL	1 190 602 €

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, le plan de financement présenté ci-dessus,

Sollicite, une aide financière auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au taux maximum de 42 % pour un montant de 500 000 euros HT,

Sollicite, une subvention en nature auprès du Département de Vaucluse au titre du dispositif départemental « Planter 50 000 arbres en Vaucluse », pour l'aménagement paysager du programme de requalification de la zone d'activités les Argiles,

Donne mandat, au Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon ou à son représentant pour engager toutes les démarches administratives et financières afin de mener à bien le projet.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 18/02/2026

B-2026-02

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260205-B-2026-02-DE
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026
Page 3 sur 3

